

Le 12 mars 2018

Note de synthèse

A l'attention de Madame la Ministre des Outre-Mer

Objet : Situation des infirmiers libéraux dans le cadre de la crise sanitaire à Mayotte

En tant qu'élus à l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS), nous sommes la voix des infirmiers libéraux de la Réunion et de Mayotte.

C'est parce que le système de santé de demain se décide aujourd'hui que l'URPS des infirmiers libéraux se mobilise afin de replacer la profession d'infirmier au cœur des enjeux de santé publique pour mieux répondre aux besoins de la population.

A Mayotte, les infirmiers libéraux sont la profession pivot du système de soins et assurent un maillage complet du territoire. Or, les mouvements sociaux et la crise actuelle affectent l'accès et la continuité des soins pour les patients mahorais.

Ainsi, nous souhaitons profiter de votre venue à Mayotte pour vous interpeller sur quelques points qui nous paraissent essentiels à Mayotte et trouver ensemble des solutions pour remédier le plus rapidement possible à cette situation qui met à mal les infirmiers libéraux et leurs patients.

I. Conséquences de la crise sanitaire mahoraise sur les acteurs du système de santé et ses usagers

A. *Paralysie des déplacements et obligation de continuité des soins*

1. *L'accès au carburant*

Les ressources en carburant sont au plus bas et les infirmiers libéraux peinent à y avoir accès à cause des barrages. L'accès au carburant a d'ailleurs, depuis peu, été réquisitionné par le Préfet mais de nombreux infirmiers, empêchés par les barrages, notamment dans le Sud, ne peuvent pas se rendre dans les stations-services réquisitionnées.

Des mesures exceptionnelles et immédiates de distribution sont à mettre en place pour quelques cas isolés afin de réduire les impacts et la durée de la crise.

2. Les barrages

Les barrages érigés ces derniers jours ont paralysé la moitié Nord et bons nombres d'infirmiers libéraux n'ont pas pu se rendre auprès de leurs patients.

Désormais les infirmiers libéraux n'ont plus de laisser passer sur les barrages. La situation ne s'améliore pas et les conditions d'exercice sont de plus en plus déplorables.

Par ailleurs, du fait de ces barrages, des ruptures médicamenteuses sont à déplorer. La continuité des soins et la santé des patients sont compromises. Dès lors, des mesures immédiates doivent être prises pour un secteur et pour la pharmacie de Koungou (la plus grande commune de Mayotte). De plus, des solutions de livraisons en urgence sur d'autres secteurs sont à mettre en place.

Il n'y a plus de laisser passer sur l'axe de la RN2 avec le barrage de Longoni. Les infirmiers libéraux de l'Intersyndicale, du Collectif de Citoyens et de nombreux habitants ont pu en être informés et ainsi aménager leur activité pour assurer une meilleure prise en charge. Une solidarité entre confrères, une restriction des soins et une surveillance se sont mis en place. Les franchissements de barrage sont possibles au niveau des barrages « officiels ».

B. Situation d'insécurité et obligation de continuité des soins

Dans ce contexte, les tensions s'accroissent et un climat d'insécurité s'est installé. Pourtant, les infirmiers libéraux sont contraints d'assurer et d'assumer la continuité des soins.

Epuisés et malmenés, les infirmiers souhaitent continuer de soigner leurs patients en toute sécurité et dans le respect de l'ensemble des obligations déontologiques et des bonnes pratiques infirmières qui s'imposent à la profession.

C. Gestion de crise

Afin de trouver rapidement des solutions pour mettre un terme à cette crise, nous souhaiterions pouvoir être inclus dans les réunions de prise de décisions, en qualité technique car nous exerçons la profession et en connaissons les spécificités.

II. Situation à Mayotte hors crise sanitaire

A. Continuité et permanence des soins

A Mayotte, il n'y a ni HAD ni maison de retraite et le CHM est saturé. Les infirmiers libéraux sont la profession pivot pour mettre en place le virage ambulatoire. Ils sont la clé de voute de la continuité et de la permanence des soins et assurent un maillage complet du territoire.

B. Accès aux soins

Les obstacles dans l'accès aux soins des patients mahorais sont nombreux : discrimination sociale, territoriale, en fonction de la pathologie (pas de CMU-C, peu de complémentaires, patients non affiliés...).

Si l'on s'en réfère à la définition des « soins primaires » établie par l'OMS, les soins primaires sont des « soins de santé essentiels universellement accessibles à tous les individus et à toutes les familles de la communauté par des moyens qui leur sont acceptables, avec leur pleine participation et à coût abordable pour la communauté du pays ».

L'accès à la prévention et aux soins est une problématique majeure et l'URPS, de par les missions qui lui ont été confiées, est légitime à agir dans le cadre de l'organisation de l'exercice professionnel et ne demande qu'à être entendue sur le sujet.

C. Droit à la sécurité pour tous les citoyens

Les infirmiers libéraux travaillent le plus souvent seuls et se rendent dans tous les villages de Mayotte afin d'assurer le suivi des traitements des malades à domicile. Ainsi, les infirmiers sont exposés à la violence et à l'insécurité qui s'est développée à Mayotte ses dernières années. Malheureusement, le Plan Sécurité National n'est pas appliqué aux Infirmiers libéraux. Nous souhaitons rappeler aujourd'hui le droit à la sécurité pour tous les citoyens et vous alerter sur une situation qui entraîne également des carences dans l'accès aux soins de nuit pour les patients.

D. Désertification médicale et pratiques avancées en soins infirmiers

De fait, la désertification médicale à Mayotte contraint les infirmiers à dépasser leurs tâches, leurs missions, leurs compétences pour pallier les nombreux manques techniques et humains. Les pratiques avancées pour la profession d'infirmier sont déjà une réalité à Mayotte et répondent à la demande croissante d'accès aux soins, dans un contexte de démographie médicale en tension.

A ce jour, aucune étude récente ne permet d'analyser ni de mesurer l'activité de la profession dans la région Réunion-Mayotte. L'URPS a pour projet de créer un panel d'observation des pratiques et conditions d'exercice des infirmiers libéraux afin de répertorier, d'analyser et de décrypter les actes, les compétences et les activités des infirmiers libéraux mais également de décrire les actes et les pathologies des patients pris en charge afin de mettre en lumière l'organisation et le maillage des infirmiers libéraux dans la région. En s'appuyant sur une étude

régionale, il sera donc plus facile, tant pour les infirmiers libéraux que pour les instances, de fixer des objectifs et de se donner les moyens de les atteindre.

Au regard de l'importance de la crise que traverse Mayotte, l'URPS souhaite que priorité soit donnée au rétablissement de l'ordre afin de permettre à chacun de mener à bien sa mission, en sécurité, et ainsi permettre aux infirmiers de soigner leurs patients et aux patients d'être soignés.

Alain Duval
Président,
URPS Infirmiers OI